



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

2011/0324(NLE)

26.4.2012

AVIS

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission du commerce international

sur le projet de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la Fédération de Russie relatif au commerce des pièces et composants de véhicules automobiles entre l'Union européenne et la Fédération de Russie
(16806/2011 – C7-0517/2011 – 2011/0324(NLE))

Rapporteur pour avis: Béla Kovács

PA_Legapp

JUSTIFICATION SUCCINCTE

Les investisseurs qui mettent en place des installations de construction automobile sur le territoire de la Fédération de Russie bénéficient de droits réduits sur les importations de pièces et de composants automobiles à condition de se plier à différentes exigences en matière de teneur en éléments locaux et de localisation.

Afin de réduire le risque que ces investissements n'entraînent une délocalisation hors de l'Union européenne, la Commission a négocié un accord avec la Fédération de Russie, lequel fait l'objet de la proposition à l'examen.

Le projet d'accord veillera à ce que les exportations de l'Union européenne à destination de la Fédération de Russie relatives à des pièces et composants de véhicules automobiles provenant de l'Union ne diminuent pas. Plus spécifiquement, le projet d'accord prévoit que toute baisse des exportations européennes de ces pièces et composants vers la Fédération de Russie (liste figurant à l'annexe 1 du projet d'accord) doit donner lieu à l'application, par cette dernière, de droits d'importation réduits pour les pièces et composants originaires de l'Union, dans des proportions équivalant à la réduction des exportations européennes.

Le mécanisme de compensation est activé lorsque la valeur des exportations européennes des produits couverts durant une année de déclenchement chute de plus de 3 % en dessous d'au moins l'un des deux seuils applicables établis à l'annexe 3 de l'accord.

Le 1^{er} mars de chaque année, les parties examinent les statistiques relatives aux exportations européennes des produits couverts réalisées au cours de l'année civile précédente.

Conformément à l'article 10 de l'accord proposé, la Fédération de Russie communique des statistiques commerciales mensuelles à l'Union, en commençant par les statistiques relatives aux échanges commerciaux intervenus en janvier 2012.

L'accord entrera en vigueur 30 jours après la date de l'échange, par les parties, de notifications écrites certifiant l'achèvement de leurs procédures internes respectives ou à toute autre date convenue par les parties mais, en tout état de cause, pas avant la date d'adhésion de la Fédération de Russie à l'Organisation mondiale du commerce.

Il restera en vigueur jusqu'au 1er juillet 2018 ou jusqu'à ce que la Russie ait éliminé toute disposition contraire aux règles de l'OMC de son régime relatif aux investissements dans le secteur automobile, la date la plus tardive étant retenue.

* * *

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission du commerce international, compétente au fond, à proposer l'approbation du projet du Conseil.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	24.4.2012
Résultat du vote final	+: 53 -: 0 0: 1
Membres présents au moment du vote final	Gabriele Albertini, Amelia Andersdotter, Josefa Andrés Barea, Zigmantas Balčytis, Bendt Bendtsen, Jan Březina, Reinhard Bütikofer, Maria Da Graça Carvalho, Jürgen Creutzmann, Pilar del Castillo Vera, Christian Ehler, Vicky Ford, Gaston Franco, Adam Gierek, Norbert Glante, Robert Goebbels, András Gyürk, Fiona Hall, Edit Herczog, Kent Johansson, Romana Jordan, Krišjānis Kariņš, Lena Kolarska-Bobińska, Judith A. Merkies, Angelika Niebler, Rolandas Paksas, Aldo Patriciello, Vittorio Prodi, Miloslav Ransdorf, Herbert Reul, Jens Rohde, Paul Rübig, Francisco Sosa Wagner, Konrad Szymański, Patrizia Toia, Claude Turmes, Marita Ulvskog, Vladimir Urutchev, Adina-Ioana Vălean, Kathleen Van Brempt, Alejo Vidal-Quadras
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Maria Badia i Cutchet, Yves Cochet, Ioan Enciu, Vicente Miguel Garcés Ramón, Roger Helmer, Jolanta Emilia Hibner, Yannick Jadot, Seán Kelly, Eija-Riitta Korhola, Werner Langen, Zofija Mazej Kukovič, Vladimír Remek, Silvia-Adriana Țicău